

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION**

21/03/1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize  
Le vingt huit mars, à 20 heures 45

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Louis BARTH, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE**

05/04/96

**PRESENTS** : Jean-Louis BARTH, Jean-François SIRET, Jean-Pierre CHARTRAIN, Alain MIMEAU, René DEREDEC, Jean-Claude DAUVILLIERS, Bruno FRESNY, Jean-Jacques FRICHE, Sylvain CHAUCHARD, Ysabelle TARTAR, Claire OLLIVIER, Anne-Marie PEURON, Claude VIDAL, Marie-José BALLARATI, Nadia ROUSSEAU, Bernard VIGNERON, Gérard CHAUVIRE, Anne KASZYNSKI, Jean-Marc PERONNET.

Formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Claire OLLIVIER a été élue Secrétaire.

**OBJET** : Droit de préemption urbain / Modification du périmètre d'application

- vu la délibération du 24 septembre 1987, instituant un Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et d'urbanisation future ((NA), délimitées par le Plan d'Occupation des Sols d'ABLIS, en vigueur à cette date ;

- vu les modifications et les révisions du Plan d'Occupation des Sols intervenues depuis la séance du 24/9/87. ;

- vu le Plan d'Occupation des Sols en vigueur à ce jour, approuvé le 15 septembre 1994 ;

- considérant qu'il est nécessaire de redéfinir le périmètre du Droit de Préemption Urbain lorsque les limites des zones U et NA sont étendues à l'occasion des modifications ou révisions du Plan d'Occupation des Sols ;

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal décide :

- d'étendre le périmètre du Droit de Préemption Urbain aux zones U (zones urbaines) et NA (zones d'urbanisation future), délimitées par le Plan d'Occupation des Sols d'ABLIS, en vigueur à ce jour, approuvé le 15 septembre 1994.

- de publier dans deux journaux locaux mention de la présente décision.

- de procéder à l'affichage en Mairie de cette délibération qui sera tenue à la disposition du public.

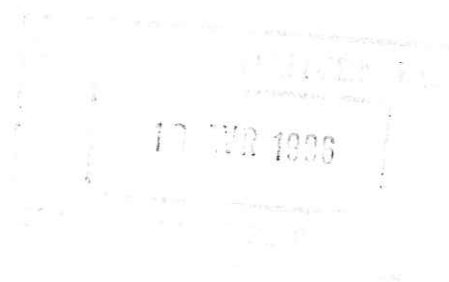
- d'informer de cette décision les personnes suivantes :

- \* Monsieur le Chef des Services Fiscaux  
Affaires foncières et domaniales  
6, avenue de Paris à Versailles
- \* Monsieur le Président de la Chambre Nationale des Avoués  
près la cour d'appel de Paris  
Palais de Justice  
34, quai des Orfèvres à PARIS 1er
- \* Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats  
près le Tribunal de Grande Instance  
Place André Mignot à Versailles
- \* Monsieur le Secrétaire-Greffier en Chef du  
Tribunal de Grande Instance  
Place André Mignot à Versailles
- \* Monsieur le Président de la Chambre des Notaires des Yvelines  
40, avenue de Paris à Versailles
- \* Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat  
31, rue du Général Foy à Paris 8ème

LE MAIRE SOUSSIGNE, CERTIFIE QUE LA PRESENTE DELIBERATION A ETE  
AFFICHEE LE 05/04/1996 ET RENDUE EXECUTOIRE CONFORMEMENT AUX  
DISPOSITIONS DE LA LOI DU 02/03/1982 MODIFIEE, COMPLETEE PAR LA LOI DU  
22/07/1982 ET ADRESSEE A M. LE SOUS-PREFET DE RAMBOUILLET, LE 05/04/96.



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the word "PARIS" at the top and "17 AVR 1996" at the bottom. The signature appears to be "Hault".



A rectangular stamp with a double-line border. Inside the border, the date "17 AVR 1996" is printed in a bold, sans-serif font. The stamp is slightly faded and tilted.

Département des Yvelines  
Arrondissement de RAMBOUILLET  
Canton de SAINT-ARNOULT  
Commune d'ABLIS

+ 28 / 03 / 96

N°

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Document parvenu le  
**30 SEP 1987**  
Sous-Préfecture de Rambouillet

DATE DE CONVOCATION  
17/09/1987

DATE D'AFFICHAGE  
28/09/1987

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	15
PRÉSENTS	14
VOTANTS	14

L'an mil neuf cent quatre vingt sept  
Le vingt quatre Septembre à 20 heures 30  
Le Conseil Municipal  
légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de  
M. Jean-Louis BARTH, Maire  
Étaient présents:  
MM. BARTH - DEREDEC - BLANDINIÈRE - DELPRAT - DAUVILLIERS - PERROT -  
LAME - LEGRAND - CAILLET - MINEAU - Mmes LE MAT - PEURON - BAUDOIN -  
LHUBERT -

Formant la majorité des membres en exercice.  
Absents:  
MM excusé : MR. VANTHEEMSCHE, 'décédé

M. r. Alain MINEAU a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal,

OBJET :  
DROIT DE PREEMPTION  
URBAIN

- Vu le décret n° 87.224 du 22 Avril 1987, paru au journal officiel le 25 Avril 1987, relatif au droit de préemption urbain, aux zones d'Aménagement Différé, aux espaces naturels sensibles des départements et au contrôle de certaines divisions foncières ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 Juillet 1984, délimitant un périmètre provisoire de zone d'aménagement différé sur l'intégralité du territoire communal, sauf sur les zones NC du POS ;
- Vu le Plan d'Occupation des Sols d'ABLIS, approuvé le 04 Novembre 1986
- Considérant que la Z.A.D. provisoire, créée au profit de l'Etat, est devenue caduque le 31 Août 1987 ;
- Considérant que la Commune d'ABLIS, en instituant un droit de préemption urbain, a la possibilité d'acquérir des biens fonciers bâtis ou non bâtis, dans l'intérêt de la Communauté ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'instituer à partir du 07 Octobre 1987, un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines ( u ) et d'urbanisation future ( NA ), délimitées par le plan d'occupation des sols d'ABLIS, approuvé le 04 Novembre 1986.

W de publier dans deux journaux locaux, mention de la présente décision.

- de procéder à l'affichage en Mairie de cette délibération, qui sera tenue à la disposition du public.

.../...

- d'informer de cette décision les personnes suivantes :

- \* Monsieur le Chef des Services Fiscaux  
Affaires foncières et Domaniales  
6, Avenue de Paris  
à VERSAILLES
- \* Monsieur le président de la Chambre Nationale des Avoués,  
près la cours d'appel de Paris  
Palais de Justice  
34, Quai des Orfèvres  
à PARIS 1er
- \* Monsieur le Bâtonnier de l'ordre des Avocats  
près le Tribunal de Grande Instance  
Place André Mignot  
à VERSAILLES
- \* Monsieur le Secrétaire-Greffier en Chef du  
Tribunal de Grande instance  
Place André Mignot  
à VERSAILLES
- \* Monsieur le Président de la Chambre des Notaires des Yvelines  
40, avenue de Paris  
à VERSAILLES
- \* Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat  
31, rue du Général Foy  
à PARIS 8ème

Le Maire soussigné certifie que  
la présente délibération a été  
affichée à ABLIS, le 28/09/1987  
et rendue exécutoire conformément  
aux dispositions de la loi du  
02/03/1982, modifiée et complétée par  
la loi du 22/07/1982, et adressée à  
Monsieur le Commissaire-Adjoint de  
la République, le 28/09/1987.



*Kaut*